

13231/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 octobre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 octobre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail - Nomination de M. Dominic FROST, membre suppléant pour le Royaume-Uni, en remplacement de M^{me} Katy PELL, démissionnaire

E 10647

Bruxelles, le 20 octobre 2015
(OR. en)

13231/15

SOC 601
EMPL 395

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/Conseil
n° doc. préc.: 7670/15 SOC 216 EMPL 126

Objet: Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
- Nomination de M. Dominic FROST, membre suppléant pour le Royaume-Uni, en remplacement de M^{me} Katy PELL, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Katy PELL, membre suppléant du conseil de direction de l'agence mentionnée en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (Royaume-Uni).
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BUSINESSSEUROPE a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2016:

M. Dominic FROST
Confederation of British Industry
Cannon Place
78 Cannon Street
London
EC4N 6HN
United Kingdom
Tel. : + 020/7395/8177
Fax : + 020/7240/8287
e-mail : dominic.frost@cbi.org.uk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du Conseil de direction
de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013², du 12 juin 2014^{3,4}, du 18 novembre 2014⁵, du 15 décembre 2014⁶ et du 16 mars 2015⁷, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2016.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Katy PELL.
- (3) L'organisation des employeurs BUSINESSEUROPE a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

² JO C 360 du 10.12.2013, p. 8.

³ JO C 182 du 14.6.2014, p. 14.

⁴ JO C 186 du 18.6.2014, p. 5.

⁵ JO C 420 du 22.11.2014, p. 6.

⁶ JO C 453 du 17.12.2014, p. 2.

⁷ JO L 75 du 19.3.2015, p. 18.

Article premier

M. Dominic FROST est nommé membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M^{me} Katy PELL pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2016.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président